

33 - Achat de fournitures de construction pour les ateliers - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS, La Rodia et l'ISBA - Lancement et signature des marchés

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :

I - Contexte

Dans le cadre de l'achat de fournitures de construction pour les ateliers, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que les établissements publics municipaux la «Scène des musiques actuelles-La Rodia» et l'«Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon/Franche-Comté» souhaitent se regrouper pour la procédure de passation des marchés publics.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, Il est proposé de créer une formule intégrée de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement (art. 8-VII du Code des Marchés Publics). Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

II - Procédure

La durée du marché est d'un an reconductible deux fois pour une durée maximum de 3 années.

Ce marché a pour objet l'achat de fournitures de construction pour les différents services techniques des membres du groupement.

Le montant annuel estimé de commande est de l'ordre de 310 000 € HT.

Conformément à l'article 77-I du Code des Marchés Publics relatif aux marchés publics à bons de commandes, il est proposé de ne pas fixer de montant maximum à ces marchés permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels ou pour répondre à des situations imprévues. Au regard de ce choix, et conformément à l'article 26 du Code des Marchés Publics, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

Le marché sera décomposé en 14 lots suivants :

Lots multi-attributaires : minimum annuel

Lot 1 : Matériaux de construction et accessoires de pose	70 000 € HT
Lot 2 : Articles de quincaillerie et outillage de pose	60 000 € HT
Lot 3 : Peinture	30 000 € HT
Lot 4 : Matériel électrique et matériel d'éclairage	60 000 € HT
Lot 5 : Produits sidérurgiques et dérivés	15 000 € HT
Lot 6 : Produits sanitaires, plomberie et matériaux de chauffage	40 000 € HT
Lot 7 : Vannes d'équilibrage et vases d'expansion pour chauffage	sans minimum ni maximum
Lot 8 : Robinets thermostatiques et thermostats d'ambiance	sans minimum ni maximum
Lot 9 : Matériels de dépannage de chaudières murales (Viesmann et Weishaupt)	sans minimum ni maximum

Lot 10 : Matériels de dépannage de chaudières murales (Frisquet et Geminox)	sans minimum ni maximum
Lot 11 : Pièces détachées brûleurs chaudières au sol gaz	sans minimum ni maximum
<u>Lots mono attributaire</u> : minimum annuel	
Lot 12 : Vitrerie	10 000 € HT
Lot 13 : Supports d'impression	10 000 € HT
Lot 14 : Plastiques et alvéolaires	15 000 € HT

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de groupement de commandes, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que les établissements publics municipaux la «Scène des Musiques Actuelles-La Rodia» et l'«Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon/ Franche-Comté»,

- autoriser M le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics et à signer les marchés.

«M. Philippe MOUGIN : Juste une question pour les affaires diverses. Tout à l'heure Monsieur le Maire, vous parliez d'un site internet pour débattre avec les habitants.

M. LE MAIRE : Attendez, on n'est pas dans les affaires diverses ! Il n'y a pas de sujet «affaires diverses».

M. Philippe MOUGIN : Je prends de l'avance parce que c'est la fin et ça va très vite.

M. LE MAIRE : Donc le rapport 33, vous êtes d'accord ? Il n'y a pas d'affaires diverses à l'ordre du jour. L'ordre du jour est épuisé au 33.

M. Philippe MOUGIN : J'ai juste une question qui portait sur une chose que vous avez dite tout à l'heure au sujet du site Internet.

M. LE MAIRE : Pourquoi n'avez-vous pas posé la question tout à l'heure ? Je vous ai dit tout à l'heure qu'un site internet allait être mis en route, que j'avais demandé à Fanny GERDIL-DJAOUAT de le mettre en place, elle est en train d'y travailler. On a rien inventé, c'est une initiative que nous avons repérée dans d'autres villes, entre autres à Strasbourg et qui permet aux habitants de faire des propositions, d'engager un dialogue avec les habitants, tous les habitants. C'est cela que nous voulons faire, il n'y a rien d'autre, il n'y a pas de piège là derrière.

Y a-t-il des oppositions sur ce point ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 février 2015.